



**REUNION GROUPE INTERSYNDICAL ENTRE LE DEPARTEMENT DE L'OISE
ET LES REPRESENTANTS DES PERSONNELS DE DIRECTION ET ADMININSTRATIFS
DU 6 NOVEMBRE 2019**

Pour le Département de l'Oise étaient présents : Mme Girard, Mme Lambert, Mme Barré, Mme Berlemont, Mme Dupont, Mme Fontaine, M. Heurtois, M. Petit , M. Legoff.

DEJ (Mme Girard et M. Legoff) :

- Généralisation des nouvelles modalités des suppléances pour les agents polyvalents d'entretien et de restauration (AER)

Généralisation de l'expérimentation menée dans 12 collèges : recours à un prestataire extérieur du CD60 (associations de réinsertion) qui fournit le personnel.

A compter du 6 janvier 2020, utilisation obligatoire d'une **application informatique dédiée** pour faire sa demande de suppléance : saisine sur l'application- validation du CD60 qui émet un bon de commande à éditer puis à renvoyer à l'association.

Voir pour intégrer la manière de servir dans l'application.

Les associations s'engagent à former les personnels aux normes HACCP et au savoir être.

Elles fournissent aussi les EPI à leurs personnels.

Attention : cette procédure ne concerne **que les suppléances des AER**, pour des absences ponctuelles (type congé maladie, maternité, voire départ en formation...).

Le CD60 souhaite organiser 2 réunions d'information à l'attention des établissements avant le 15 décembre pour présenter les nouvelles modalités. Mme Barré précise qu'un tutoriel sera envoyé aux établissements.

Il n'y a plus de « règles » de traitement des demandes de suppléances : que ce soit en nombre d'agents absents, ou que ce soit en durée d'absence (1 agent absent 2 jours peut être remplacé)- **Le CD60 étudie au cas par cas.**

Cela ne concerne pas les contractuels sur poste vacant qui sont en CDD d'un an. Mme Girard interrogera la DRH pour savoir à combien de renouvellement peut prétendre un agent en CDD.

- Règlement sur les logements de fonction

Mme Girard reconnaît que la rédaction du paragraphe concernant les CPE et directeurs de SEGPA était maladroite et le timing inapproprié. Le CD60 doit rencontrer le Rectorat le 20 novembre pour uniformiser les pratiques dans ce domaine, notamment en s'appuyant sur le règlement de la Région.

Volonté du CD60 : des CPE et des directeurs de SEGPA ne doivent pas être logés en NAS si l'établissement a déjà couvert tous ses droits à NAS selon le calcul, car ce ne sont pas des personnels dont le statut impose d'être logés.

Une autre interrogation concerne le paragraphe sur le fait d'astreindre les agents logés à faire des permanences de sécurité le week end car jusqu'à maintenant, ils ne pouvaient pas en faire.

Mme Girard affirme qu'ils ne peuvent pas en faire et que ce paragraphe n'est pas applicable car cette possibilité de faire des astreintes pour les agents TEPLÉ n'est pas passé en CHSCT.

En conclusion, Mme Girard nous dit de ne pas tenir compte de ce règlement qui est à perfectionner.

Nous lui demandons de ne pas renouveler l'erreur qui a été de ne pas prévenir le GP de la rédaction de ce règlement car cela aurait évité des crispations dans les établissements.

Mme Girard acquiesce.

- Dotation Globale de Fonctionnement 2020 (M. Legoff)

M. Legoff nous informe des modifications des modalités de calcul de la DGF :

- Les loyers des COP redeviennent des recettes propres au Collège (ils ne sont plus déduits de la DGF)
- Calcul de la part AP : un forfait de 4000 € + 9€ par élève (ce qui avantage les petits établissements)
- Plus d'indication de la part chauffage/eau/électricité sur la notification car la viabilisation est considérée dans son ensemble. Lors des demandes de dotation complémentaire, le CD60 regardera d'une part si l'établissement a mis le montant de la dotation viabilisation pour la viabilisation et d'autre part les dépenses des autres lignes d'énergie. Par exemple, si les crédits de chauffage sont insuffisants, le CD60 regardera si les crédits en eau ou électricité sont excédentaires. Si c'est le cas, il n'y aura pas de dotation complémentaire. Problème de sincérité budgétaire car , à l'heure actuelle, nous sommes dans l'impossibilité de connaître le montant réel du contrat de chauffe saison 1. M. Heurtois nous dit que pour Idex, cela devrait être réglé à la fin du mois de novembre, pour les autres lots, il ne sait pas. Il faudrait au moins que la DEJ nous donne le montant qu'ils ont pris en compte dans leur calcul.
- Les redevances incitatives sont indiquées sur les DGF des établissements concernés
- Le montant du FDR pris en compte est celui au 31 décembre car des établissements faisaient des prélèvements avant le 30 juin pour faire diminuer leur FDR mais ne les dépensaient pas (dixit Mme Girard). Nous faisons remarquer que le FDR peut aussi augmenter alors que les prélèvements sont réalisés, notamment si le SRH est excédentaire. Le nombre de jours en FDR pris est donc celui qui figure au compte financier, ils ne font plus de calcul.
- Dans ENTR, il y a tous ce qui concerne les contrats obligatoires
- Dans charges générales : il y a les comptes 6063,6064,6068,6065,626,6288. La facture Myantiriade 2020 sera directement réglée par le CD60 comme nous l'avions demandé car ce ne sont pas les établissements qui passent commande pour cette application. Règlementairement, les agents comptables sont en droit de ne pas la payer.
- Après calcul des besoins du Collège, afin d'éviter les « effets yo-yo » des DGF (dixit M. Legoff), le CD60 prend la moyenne des DGF sur les 3 dernières années est applique une minoration ou une majoration de 5%. Avant , le CD60 se limitait à une minoration maximale de 40 000€ pour FDR trop important. Maintenant, ce n'est plus le cas.



Nous demandons l'envoi de la pièce B4 et de la nomenclature des codes d'activités. Le CD60 l'enverra dès que possible.

Nous regrettons le changement des règles du jeu en cours d'année sans que les établissements en soient avertis.

Direction de l'informatique (M. Petit)

M. Petit reprend le poste de M. Nouard qui a quitté le CD60.

Passage à windows 10 des ordis et élaboration d'un calendrier de remplacement des ordis 60 portables installés comme ordis de salle pour les profs car ils deviennent obsolètes et inadaptés aux pratiques.

Travaille actuellement sur l'application pour les demandes de suppléance, et sur un logiciel qui remplace PRESTO.

Mme Girard :

Réflexion sur un système d'inscription des élèves à la cantine, de réservation informatique des repas pour les élèves afin de limiter le gaspillage alimentaire (et les différences importantes entre repas commandés et repas servis dans les restaurations satellites). Nous lui faisons part de notre scepticisme sur le sujet mais cela reste encore flou (le forfait continuerait d'exister , mais le département veut un système plus flexible pour prendre en compte les différentes situations familiales).

A l'issue des différents GT mis en place , l'objectif est de revoir le règlement départemental de restauration. Elle ne fera pas la même erreur que pour le règlement des logements de fonction et donc, nous fera parvenir le projet de rédaction.

La prochaine réunion se tiendra le 22 janvier 2020 à Breuil le Vert (sous réserve de l'accord de l'établissement).

Vos représentants Administration et Intendance /UNSA

Christelle Caplin-Dahenne

Alexis Hiolin